



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le mardi 4 juillet 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-sept, le 30 juin, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur BELLAÏCHE

2) Adoption Procès-verbal séance du 22 mai 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2017.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Election de délégués suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre 2017

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 17/051

Le Conseil municipal a désigné neuf suppléants :

N°	Ont été élus délégués suppléants	Liste
1	M. CRINDAL Laurent	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
2	Mme MARTINET Julie	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
3	M. JUHEL Cédric	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
4	Mme GORSSE	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain

5	Monsieur GRILLON	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
6	Mme GAUDELET Valérie	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
7	M. DELATTE Jean-Louis	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
8	Mme LONGUEVE Elise	Liste Charenton pour les sénatoriales 2017 – Charenton Demain
9	Mme STEFANI Jeanne	Liste Charenton Avant Tout

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- 35 votants
- 0 bulletins nuls
- 1 bulletin blanc
- 4 suffrages exprimés
- Liste « Charenton pour les sénatoriales 2017 » : 30 voix
- Liste « Charenton avant Tout » : 4 voix

5) Modification des commissions municipales permanentes.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 17/052

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de modifier les commissions municipales permanentes.

Les commissions municipales proposées sont les suivantes :

a) Finances, Administration Générale et Moyens Généraux

Secteurs : finances, ressources humaines, administration générale, affaires civiles, domaines juridiques et marchés publics, systèmes d'information (téléphonie, informatique), communication, achats, vie associative.

b) Patrimoine et Aménagement Durable du Territoire

Secteurs : voirie, espaces verts, environnement, assainissement, bâtiment, urbanisme, hygiène et sécurité, emploi, développement économique, gestion du marché d'approvisionnement.

c) Vie scolaire-périscolaire, Famille, Solidarité, Seniors

Secteurs : vie scolaire et périscolaire, organisation de séjours, petite enfance, social, santé, logement, vie des seniors, maison médicalisée.

d) Vie culturelle, Animation, Sports, Jeunesse

Secteurs : action culturelle, jeunesse, sports, archives.

6) Autorisation donnée au Maire d'indemniser deux agents municipaux victimes de violences et d'exercer son droit de subrogation contre l'auteur des faits.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 17/053

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser :

- 600 € à Madame E.
- 1000 € à Monsieur A.

agents travaillant au sein de la Police municipale qui ont été agressés, dans l'exercice de leurs fonctions, par Monsieur D et qui n'ont pas été indemnisés, bien que l'auteur des faits ait été poursuivi et condamné pour ses agissements

7) Tableau des emplois permanents

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/054

Le Conseil municipal a modifié, à l'unanimité, les emplois permanents, portant le nombre d'emplois autorisés à 754.

8) - Affectation définitive des résultats 2016 du budget ville

Rapporteur : M. CARREL

Délibération n° 17/055

Le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition ») la reprise anticipée des résultats 2016 selon les conditions ci-dessous :

Résultat de fonctionnement N-1 estimé :	6 228 319,41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 Ville	14 739 900,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ville	<u>- 4 770 891,61 €</u>
• soit un résultat de la section d'investissement	9 969 009,13 €
• Prévision d'affectation : en réserves article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	6 228 319,41 €

9) - Affectation résultat de fonctionnement constaté au compte administratif de la commune année 2016

Rapporteur : M. CARREL

Délibération n° 17/056

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition ») d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de

6 228 319,41 € en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 du Budget Primitif 2017 de la Commune.

10) - Approbation du compte de gestion 2016 du budget Ville

Rapporteur : M. BOCCARA

Délibération n° 17/057

Le Conseil Municipal a déclaré, **à l'unanimité**, que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2016 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11) - Approbation du compte de gestion 2016 du budget animations spectacles

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/058

Le Conseil Municipal a déclaré, **à l'unanimité**, que le compte de gestion du budget Animations-Spectacles pour l'exercice 2016 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12) - Approbation du compte administratif 2016 du budget Ville

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/059

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »)** le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2016.

		2016		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	65 944 185,19 €	59 715 865,78 €	6 228 319,41 €
	Section d'investissement	15 245 593,33 €	10 906 111,18 €	4 339 482,15 €
	Solde de fonctionnement Reporté			
	Solde d'investissement reporté de la ville	10 400 418,59 €		
Total (réalisation + reports)		91 590 197,11 €	70 621 976,96 €	20 968 220,15 €
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N +1	594 560,31 €	5 365 451,92 €	- 4 770 891,61 €
Total (Résultat cumulé)		92 184 757,42 €	75 987 428,88 €	16 197 328,54 €

13) - Approbation du compte administratif 2016 du budget animations spectacles

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/060

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (une voix contre – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), le Compte Administratif du budget Animations-Spectacles pour l'année 2016.

		2016		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	266 867,05 €	267 373,83 €	- 506,78 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde de fonctionnement Reporté	506,78 €		
	Solde d'investissement reporté de la ville			
Total (réalisation + reports)		267 373,83 €	267 373,83 €	0,00 €
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N +1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total (Résultat cumulé)		267 373,83 €	267 373,83 €	0,00 €

14) Modification des tarifs relatifs à la taxe de séjour

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 17/061

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2018 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour au régime du réel en fonction du nombre de nuitées réalisées par catégorie d'hébergement sur le territoire de Charenton-le-Pont.

Catégories d'hébergement	Taxe communale par personne et par nuitée	taxe additionnelle Conseil Départemental : 10 % de la taxe communale	Tarif global applicable par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,30 €	0,23 €	2,53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

15) Renouvellement de coopération avec la Ville de Saint Maurice pour le développement

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 17/062

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler le partage de moyens avec la ville de Saint Maurice pour la poursuite des missions de la Direction de l'Economie et de l'Emploi en vue du maintien de la qualité de service rendu.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'une coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions de développement économique soit « l'aide aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. » pour une durée de 3ans.

16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs entre la Commune et l'association Culturelle Beth Malahi (A.C.B.M).

Rapporteur : Mme EL HARTI

Délibération n° 17/063

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, autorisé Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention d'objectifs de l'année 2017 ci-annexée avec l'Association Culturelle Beth Malahi (A.C.B.M.)

17) Fixation des tarifs des spectacles du Théâtre des 2 Rives pour la saison 2017/2018.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/064

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie ») que la catégorisation des spectacles se fera au regard du coût d'achat ou des frais engendrés par une mise à disposition de l'équipement, mais aussi au regard du genre, du sujet, et du public ciblé, l'objectif étant que chacun puisse accéder au service public culturel.

Les catégories sont les suivantes : A+, A, B, C, CDM (Connaissance du Monde) et Famille (à voir en famille le dimanche)

Il fixe les tarifs applicables aux abonnements comme suit :

Les abonnements "adultes" et "réduits" dénommés « Pass adulte » et « Pass réduit » sont nominatifs et permettent à partir du 4^{ème} spectacle acheté (toutes catégories confondues) de bénéficier d'une place offerte au tarif de 1 € pour un spectacle de catégorie C.

Tarifs des cartes d'abonnement : Pass

Pass adultes	14 €
Pass réduit*	5 €

* Le Pass réduit s'adresse au moins de 25 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).

Il fixe les tarifs applicables aux billets vendus comme suit :

Catégories	Plein tarif	Tarif réduit ⁽¹⁾	Tarif scolaires ⁽²⁾	Abo adulte	Abo réduit ⁽¹⁾	Tarifs Comités d'entreprises de Charenton et assimilés Groupes et associations, structures sociales partenaires et Réseau pro ⁽³⁾
A+	45 €	29 €	5 €	23 €	15 €	23 €
A	39 €	25 €	5 €	20 €	13 €	20 €
B	29 €	19 €	5 €	15 €	10 €	15 €
C	19 €	12 €	5 €	10 €	6 €	10 €
Famille	11 €	7 €	5 €	6 €	4 €	6 €
CDM	8 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Pack 3 CDM	15 €					

18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer les contrats afférents à la saison artistique du Théâtre des 2 Rives programmée du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/065

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents aux spectacles programmés du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 dans le cadre de la saison 2017/2018 pour les montants maximum suivants:

▪ **Spectacles programmés de Septembre à Décembre 2017**

Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle
L'affaire de la rue Lourcine	Patrick Pelloquet	Contrat de cession	B	Théâtre Régional des Pays de la Loire ou tourneur	8 500,00 €	T2R
Concert Volo + 1ère partie Lisa Portelli	Festival de Marne	Convention	C	Festival de Marne	4 000,00 € + partage recettes 50%	petit t2r
Léo (report de date)	Tobias Wegner	Contrat de cession	B	BYS !	6 500,00 € moins env. 2 000 € suite annulation en 2017	T2R
1 300 grammes	Catherine Schaub	Convention de résidence de création	B ou C	Les Productions du Sillon	15 000,00 € soit 1 représentation + actions de sensibilisation incluses	T2R
Le Voyage en Uruguay	Daniel San Pedro	Contrat de cession	C	Compagnie Les petits champs	5 700,00 € 2 représentations incluses	petit t2r
Pss, Pss		Contrat de cession	Famille	Compagnie Baccala ou tourneur	6 500,00 € soit 1 représentation + actions de sensibilisation incluses	T2R
Michel Jonasz Quartet		Contrat de cession	A +	Production	26 500,00 €	T2R
Bigre !	Pierre Guillois	Contrat de cession	B	Compagnie Le Fils du grand réseau	10 500,00 €	T2R

■ Spectacles programmés de Janvier à Juin 2018						
Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle
Concert Awa Ly		Contrat de cession	C	Blue Line	3 500,00 €	petit t2r
Edmond	Alexis Michalik	Contrat de cession	A	ACME ou Tournées du Palais Royal	20 000,00 €	T2R
Handball, le hasard merveilleux	Laurent Natrella (Comédie Française)	Contrat de cession	C	Compagnie Xanténa	5 600,00 € 2 représentations incluses	petit t2r
La couturière	Gardi Hutter	Contrat de cession	Famille	Témal Production	8 000,00 € et atelier sensibilisation	T2R
Mon traître	Emmanuel Meirieu	Contrat de cession	B	Compagnie Le bloc opératoire	9 000,00 €	T2R
Quintette	Jann Gallois (chorégraphie)	Convention de résidence de création	B	Compagnie Burn Out	15 000,00 € soit 1 représentation & actions de sensibilisation incluses	T2R
Paradoxal	Marien Tillet	Contrat de cession	C	Compagnie Le cri de l'armoire	8 000,00 € 2 représentations incluses	petit t2r
L'esprit de contradiction	Camille Cottin	Contrat de cession	B	Matrioschka	12 000,00 € 2 représentations incluses	petit t2r
Une Carmen en Turakie	Loren Bihorel	Contrat de cession	Famille	Tural Théâtre	12 500,00 € soit 1 représentation + actions de sensibilisation incluses	T2R
Concert Legnini		Contrat de cession	B ou C	Anteprima	5 900,00 €	petit t2r
Les rencontres amoureuses	Guillaume Barbot	Contrat de cession	C	Compagnie Coup de Poker	4 000,00 €	petit t2r
Le peintre des batailles	Nelly Fantoni	Convention de résidence de création	C	Compagnie Ici-Là	8 300,00 € soit 2 représentations + actions de sensibilisation incluses	petit t2r
Les écrits de Mr de Nozeroy	Christian Pageault	Contrat de cession	C	Anteprima	5 000,00 € 2 représentations incluses	petit t2r
Le crime de l'orpheline	Philippe Lellièvre	Contrat de cession	B	Arts et Spectacles Production	6 000,00 €	T2R
Je t'ai rencontré par hasard	Marie-Claude Pietragala (chorégraphie)	Contrat de cession	A	Théâtre du corps	20 000,00 €	T2R
Ascension	Denis Welkenhuyzen	Contrat de cession	C	Compagnie Retouramont	4 000,00 €	T2R
Connaissance du Monde x 3		Prestation pour 3 séances	CDM	Terre des Mondes	3 300,00 €	T2R

19) Mise à jour du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/066

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), la mise à jour le règlement intérieur de la salle de lecture, pour y apporter des précisions concernant le commissionnement du responsable du service et sur les conditions liées à l'accès à la salle de lecture

20) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions annuelles d'objectifs entre la Commune et les associations : Cercle Athlétique de Paris Charenton Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton, Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball.

Rapporteur : Mme M. SEGALAT

Délibération n° 17/067

Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions annuelles d'objectifs avec les associations suivantes :

- Azur Olympique Charenton ;
- Cercle Athlétique de Paris Charenton ;
- Charenton Tennis de Table ;
- Saint Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball.

21) Subvention de fonctionnement au club CNM Water Polo

Rapporteur : Mme M. SEGALAT

Délibération n° 17/068

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € à l'association Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Water-Polo

22) Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Charenton-le-Pont et l'association CNM Charenton Water-Polo au titre des années 2017-2018-2019.

Rapporteur : Mme M. SEGALAT

Délibération n° 17/069

Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association CNM Charenton Water-Polo ; afin d'accompagner cette association pour l'aider à faire face à un contexte inattendu, lui permettre de maintenir une activité pendant la période de transition 2017/2020 et s'assurer de la reprise dynamique de cette association dès 2019 pour être opérationnelle à l'ouverture de la piscine courant 2020.

23) Remboursement des cartes d'abonnement à la piscine aux usagers.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/070

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le remboursement des entrées restant à valoir sur les cartes d'abonnement piscine aux usagers qui le demanderaient au plus tard le 31 décembre 2017.

Il a décidé que le remboursement sera assuré, au prorata des entrées restant sur les cartes, sur la base des tarifs actuellement en vigueur, fixés par le Conseil Municipal du 16 décembre 2015 (tarif 2016).

- 24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole, de transférer la compétence de location de vélos et de véhicules électriques en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole, d'adhérer à la compétence optionnelle « Vélib », d'installer 3 stations sur son territoire communal, de signer une nouvelle convention et de désigner un représentant titulaire et suppléant.**

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 17/071

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Charenton-le-Pont au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Il a approuvé les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Il a décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « Vélib ».

Il a désigné M. Pascal TURANO, représentant titulaire et M. Jean-Pierre CRON, représentant suppléant de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

- 25) Approbation du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Installations Ouvertes au Public, parcs et jardins, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de le déposer en Préfecture du Val de Marne.**

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 17/072

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Installations Ouvertes au Public (IOP) et autorise Monsieur le Maire à déposer cet Agenda en Préfecture du Val de Marne.

- 26) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**

Rapporteur : Mme KADOUCH

Délibération n° 17/073

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable au projet de SAGE Marne Confluence

- 27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le bâtiment modulaire sis 48 rue de Paris à Charenton-le-Pont.**

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 17/074

Le Conseil Municipal a, **à l'unanimité**, autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour le 1^{er} étage du modulaire sis 48 rue de Paris à Charenton.et à déposer une demande d'autorisation de construire pour le rez-de-chaussée du modulaire préfabriqué sis 48 rue de Paris à Charenton

- 28) Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de l'ANAH et tout autre organisme financeur pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'étude pré-opérationnelle relative à l'habitat ancien**
Rapporteur : M. GAILHAC **Délibération n° 17/075**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANAH et de tout autre organisme financeur potentiel pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'étude pré-opérationnelle relative à l'habitat ancien.

- 29) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs entre la Commune et l'association « Amicale du 3e Age » - A3A.**
Rapporteur : Mme LEHOUT POSMANTIER **Délibération n° 17/076**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention d'objectifs de l'année 2017 ci-annexée avec l'Amicale du 3^{ème} Age (A.3.A.)

- 30) Rapport de la Commission Ville Handicap (point pour information)**
Rapporteur : M. VAN DEN AKKER **Délibération n° 17/041**

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport de la Commission Ville Handicap

Fin de séance : 21h30